

Le collectif de l'îlot 8 lance un recours juridique contre la convention ANRU !

Le collectif de l'îlot 8 a déposé en décembre 2023 un recours devant le tribunal administratif contre la convention signée avec l'ANRU par la ville de Saint-Denis, l'EPT Plaine Commune et les bailleurs du territoire, sur le projet de rénovation du centre-ville.

L'association Droit au Logement (DAL) est partie prenante de cette procédure.

Ce recours porte sur le projet de résidentialisation des îlots de la ZAC Basilique qui va impacter durablement les locataires qui l'habitent : destruction des passerelles, destruction des escaliers publics, suppression de la dalle faisant le lien entre les îlots, 9, 8, 4, suppression des services sur la dalle tels la crèche, le centre de radiologie, Objectif emploi, la Maison Jaune..., privatisation et végétalisation des espaces sur dalle avec hausse des charges dues au transfert de l'entretien et de la maintenance vers les locataires.

Cette résidentialisation va détruire le projet architectural initial basé sur la circulation entre les îlots, entre espaces d'habitation et services et ceci au mépris des habitudes des habitant-e-s et du patrimoine urbain que constitue la Zac Basilique.

Cette convention a été adoptée sans concertation avec les habitants.es concernés.es alors que c'est une exigence inscrite dans les statuts même de l'ANRU. Si le Conseil citoyen a été régulièrement informé, aucune réunion, pas même de présentation du projet, ne s'est tenue en direction des locataires concernés ni par la ville ni par le bailleur malgré les demandes répétées qui ont été faites.

Le maire de Saint-Denis, porteur du projet, ne cache pas ses objectifs. Il veut changer la population de ce quartier du centre-ville. Il y a, pour lui, trop de logements sociaux, pas assez de mixité sociale, pas assez de diversité. Ce sont les mêmes objectifs qu'à Franc-Moisin, autre quartier de Saint-Denis visé par un projet de rénovation, seule la méthode diffère. Là-bas on détruit des logements sociaux, ici on augmente le prix du logement pour faire partir les plus modestes au compte-goutte et faire venir des habitants.es plus aisé.e.s.

Le collectif de l'îlot 8 et de la ZAC Basilique, depuis 2015, s'est toujours battu contre les projets de déconventionnement des logements sociaux, contre la privatisation des logements et de l'espace public, pour le droit à chacun, chacune, à vivre, quels que soient ses revenus, dans le centre-ville de Saint-Denis, pour le droit au logement de qualité pour toutes et tous. Avec ce recours le collectif poursuit aujourd'hui son action contre le projet de la ville de Saint-Denis d'attirer des populations plus aisées et d'exclure les plus modestes de ses habitant-e-s ; un projet de gentrification en somme.

collectif de l'îlot 8

[contact : collectifilot8SD@proton.me](mailto:collectifilot8SD@proton.me)

cagnotte de soutien pour les frais juridiques :

<https://www.papayoux-solidarite.com/fr/collecte/recours-contre-la-residentialisation-zac-basilique>